

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CL476

présenté par  
Mme Cathala, rapporteure**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Justice judiciaire	40 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	40 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<b>TOTAUX</b>	40 000 000	40 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à augmenter le budget prévisionnel pour les frais de justice. Alors que ces frais ont augmenté de 10 % entre 2022 et 2023, les crédits alloués n'augmentent que de 3,6 % par rapport à l'exécution 2023. Cet amendement propose donc d'augmenter les crédits à hauteur de 40 millions d'euros, pour porter le budget à 10 % de plus que l'exécution 2023 et ainsi éviter de devoir procéder à des transferts de crédits pendant l'exécution.

En conséquence, le présent amendement abonde à hauteur de 40 millions d'euros en AE et CP l'action 2 du programme 166 Justice judiciaire et ponctionne à hauteur du même montant l'action 1 du programme 107 *Administration pénitentiaire*.